

Reunion du 24 Mars 2003
(14h00)

Convocations adresses le 13.03.2003
Etant présents: Borel, Thomas, Ripaux, Normand, Bellot, Mrs Legendre, Davy, M. Pichonnet,
M. Lebelin, Mrs Girard

Mrs Anne BREUER qui a donné pouration à M. le Maire, Raymond LEVIERE qui a donné
pouration à Marguerite DAVY, M. Guilloisard, Lingueret-Pocati
Mrs Contard-Solange, receveur municipal étant présente à la reunion

- Approbation des comptes de gestion 2002

Les comptes de gestion 2002, établis par le Receveur municipal pour le budget de la
Commune, du Service des Eaux, du Service de l'Assainissement et du Centre
Communal d'Action Sociale sont approuvés à l'unanimité

- Vote des taux (taxe habitation, taxe foncière bâtie et non-bâtie, taxe
professionnelle).
Les taux restent inchangés

	TAUX	PRODUIT 2003
TAXE HABITATION	6,72	21652
TAXE FONCIERE BATIE	12,48	32074
TAXE FONCIERE NON-BATIE	23,04	40573
TAXE PROFESSIONNELLE	6,72	8964
TOTAL		103263

- Vote des budgets primitifs 2003 (Commune, service des eaux, service
d'assainissement et centre communal d'action sociale).

A/ commune : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de
392.782 € et à la somme de 213.552,72 € en dépenses et recettes d'investissement.

Programmes d'investissement 2003 :

- réfection de la toiture de l'église d'Orgères
- réfection de la toiture de la cuisine de la salle des fêtes
- × achat d'un lave-vaisselle professionnel à la salle des fêtes
- × travaux de voirie à Orgères
- × travaux de voirie à la Maison neuve et au Rouilly
- réfection du mur du cimetière
- aménagement intérieur de l'atelier municipal
- réfection de la toiture de l'église de Lignéres
- changement des portes de la Mairie

B/ Service des Eaux : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la
somme de 72.351,22 € et à la somme de 65.371,58 € en dépenses et recettes
d'investissement.

C/ Service d'Assainissement : il s'équilibre en dépenses et recettes de
fonctionnement à la somme de 35.002,77 € et à la somme de 75.504,79 € en dépenses
et recettes d'investissement

D/ Centre Communal d'Action Sociale : il s'équilibre en dépenses et recettes de
fonctionnement à la somme de 4.000 € et à la somme de 0,01 € en dépenses et
recettes d'investissement.

OBJET : ADHESION AU CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du CNAS dont le siège social est sis 10 bis, parc Ariane, Bâtiment "Galaxie", Saint Quentin en Yvelines 78284 GUYANCOURT Cedex.

Le CNAS gère au profit de la fonction publique territoriale, un fonds d'action sociale analogue à celui dont bénéficient des fonctions publiques de l'Etat et Hospitalière. Ses prestations d'action sociale ne peuvent être plus favorables à celles en vigueur au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Il donne lecture à l'assemblée du règlement intérieur dudit comité, fixant la nomenclature des avantages sociaux développés et les modalités pratiques d'application et d'attribution. Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- d'adhérer au CNAS pour le personnel des Collectivités territoriales à compter du 01 janvier 2003,
- de verser au dit Comité une cotisation qui sera égale à 0,74% de la masse salariale, avec application d'un minimum, par agent, fixés au règlement intérieur du CNAS
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2003.

OBJET : ETABLISSEMENT DU TARIF POUR LE REMBOURSEMENT PAR LES ABONNES DU SERVICE DES EAUX DU PRIX DE REMPLACEMENT D'UN COMPTEUR GELE

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Fixent à 50 € le prix de remplacement des compteurs gelés par les abonnés du service des eaux.

OBJET DEVIS POUR TRAVAUX AUX CHEMINS RURAUX

En plus de l'entreprise RIPAUX, il a été décidé de consulter l'entreprise GAUTIER

OBJET : Association "LES CHEMINS DU MONT ST MICHEL"

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorisent le passage des Chemins du Mont St Michel sur le territoire de la Commune, Autorisent le balisage de ces chemins par l'association "Les Chemins du Mont St Michel"

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relatifs au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) le Conseil Municipal de Lignéres-Orgères :

- émet un avis favorable sur l'ensemble du plan,
- demande l'inscription au PDIPR de la Mayenne des chemins figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références dont le détail figure sur la liste ci-jointe,
- s'engage à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan,
- s'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le conseil municipal proposera au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité e l'acte de vente.

SECTION	PARCOURS	CADASTRE	LONGUEUR (m)
01/02	D 221 À VC 12 (LA ROUAIRIE) PAR LIMITE COMMUNE JOUÉ DU BOIS ET ST MARTIN DES LANDES	Z Y X	5037
03/04	PARCOURS 01/02 À VC 202	Z	389
05/06	D 525 À D 221	R	835
07/08	D 525 À VC 16 PAR LA CHOLETTERIE	V	1305
09/10	VC 16 (LE PETIT ETINOUX) À VC 19	V	326
11/12	D 221 (COTE 182) À LIMITE COMMUNE (ST SAMSON) LA PLAINE PAR CÔTÉS 279, 292 ET 311	V	3253
13/14	PARCOURS 11/12 À D 221 PAR BELLE MONNAIE	S T A E	1166
15/16	LIMITE COMMUNE ST SAMSON	T A E	687
17/18	LIMITE COMMUNE ST SAMSON (LA VELTIÈRE) À D 221	A E	160
19/20	LIM. COM. ST SAMSON (L'AUNAY) À VC DU TRIAGE PAR LIM. COM. ST SAMSON/ST CALAIS DU DÉSERT	A E	2716
21/22	LIMITE COMMUNE ST CALAIS DU DÉSERT À VC DU TRIAGE PAR LE TRIAGE	E 2	596
22/23	VC DU TRIAGE VERS BELLE FONTAINE	N	353
24/25	D 3 VERS BELLE FONTAINE	N	695
26/27	PARCOURS 24/25 VERS LE DÉLUGE	N	153
28/29	LIMITE COMMUNE ST CALAIS DU DÉSERT À D 3 (LA CROIX GUILLAUME)	O	983
30/31	D 3 (LA CROIX GUILLAUME) À D 3 (LA BICTERIE) PAR LA VC 302 ET LA COTE 245	N	3200
32/33	PARCOURS 30/31 À LIMITE DE COMMUNE (ST PATRICE DU DÉSERT) PAR ST URSIN ET LES VALLÉES	N M L	1339
34/35	VC DE LA SENAILLÈRES À VC 14	L	708
36/37	VC 14 À D 292 (COTE 223) PAR LA TOUCHE FOUILLÈRE, LA PINGÈRE, L'ÉTANG DE CADIN ET BEAUVAIS	O	5336
38/39	PARCOURS 36/37 À VC 3	O P X W	113
40/41	PARCOURS 36/37 À D 292	P	438
42/43	D 292 À D 292 PAR LE PLESSIS	W	1159
44/45	D 292 (LE GASSEL) À VC 101 (LA LAMBETTIÈRE)	X	1121
46/47	VC 14 (LA JOSTIÈRE) À LA GÉRARDERIE	Y	676
		O	



OBJET : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS RUE DE LA LIBERATION

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que 2 cabinets d'architecture ont répondu à son courrier dans lequel il leur demandait leur taux de rémunération pour la construction de logements locatifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne le cabinet SICA ORNE à ALENCON (taux le moins disant) et charge M. le Maire de demander à celui-ci une étude pour la construction d'un, voire de deux logements locatifs rue de la Libération.

- Achat de jeux de plein air pour les enfants

Il sera procédé au remplacement d'un panneau de basket et d'un but de hand à l'école Publique.

Il sera acheté 2 jeux de plein air pour les jeunes enfants - ces jeux seront installés au terrain de tennis.

Handwritten signatures and initials, including names like 'Joué', 'Plessis', and 'Sica Orne', along with various scribbles and marks.